



solidarité versement pension alimentaire

Par **AVOCATINE**, le 14/12/2019 à 20:03

Madame,

Suis je dans l'obligation de verser la pension alimentaire de l'enfant de mon concubin alors que ce dernier n'exerce pas d'activité professionnelle et qu'il est sans revenus.

Mes revenus peuvent ils donc être pris en compte pour une éventuelle revalorisation demandée par la partie adverse?

Cordialement

Par **fabrice58**, le 14/12/2019 à 20:26

Bonsoir,

vous n'êtes pas dans l'obligation de verser la pension alimentaire de l'enfant de votre concubin puisque le code civil ne pose aucune obligation alimentaire entre vous deux. Par contre, vos revenus peuvent être pris en compte pour une éventuelle revalorisation demandée par la partie adverse.

cdt